

**LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)**

**CANAL O'NEIL - CANAL DU MARIN ( ? )**

Département de MARTINIQUE (972) / Commune Le Marin (97290)

**Texte juridique de référence :** Décret n° 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
100 mètres de l'embouchure	<p><b>Aspects juridiques :</b> Texte de référence identifié</p> <p><b>Aspects géographiques :</b> Canal du Marin non mentionné sur Scan Littoral. Mention du canal O'Neil à proximité de la zone urbaine Le Marin. Nous supposons donc que le canal O'Neill est également nommé canal du Marin. Numérisation à 100 mètres de l'embouchure à partir de l'Orthophoto (source : Google Earth). Positionnement confirmé par DM Martinique.</p> <p>Positionnement <b>approché</b></p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en jaune sur la capture d'écran) :

